

Seine-Maritime : un prof condamné à deux ans de prison avec sursis pour agression sexuelle sur deux élèves

Un professeur du lycée de la ville d'Eu, en Seine-Maritime, a été condamné à deux ans de prison avec sursis pour attouchements et agression sexuelle sur deux élèves.

De 2017 à 2019, un enseignant de 36 ans, bien noté, très apprécié de ses élèves, de ses collègues et de sa hiérarchie, a ruiné sa carrière professionnelle, sa vie familiale.

Il est poursuivi pour attouchements et agression sexuelle sur deux élèves.

Ce sont les plaintes de deux d'entre elles auprès de l'administration du lycée, à Eu, en Seine-Maritime, qui ont déclenché une enquête interne, une dénonciation des faits par le rectorat et une comparution devant le tribunal correctionnel de Dieppe lundi 8 novembre 2021.

[Eu : un ancien professeur du lycée Anguier accusé de harcèlement sexuel](#)

D'emblée, le prévenu assume l'entière responsabilité des faits et souligne qu'il a entrepris une thérapie.

Il mesure la violence de la situation qu'il a fait endurer à ses victimes et le traumatisme que cela a pu engendrer.

D'ailleurs si l'une d'entre elles s'est déplacée pour expliquer de manière très digne ce qui s'est passé, celle qui a fait l'objet des principales agressions n'était pas présente.

« Votre prise de conscience est louable mais ne doit pas faire oublier que vous avez joué de votre statut de professeur principal, d'enseignant apprécié et populaire pour obtenir son numéro de téléphone et commencer à échanger avec elle quand vous avez vu qu'elle n'allait pas bien ».

Le président Diet -

Plus de 450 pages de SMS répertoriées

Les échanges ont été de plus en plus nombreux.

« Plus de 450 pages de SMS ont été répertoriés dans le cadre de ce dossier, c'est impressionnant » souligne le juge.

Ces échanges ne laissent aucun doute sur l'évolution de la relation entre l'enseignant et son élève, encore mineure.

Il propose des cours particuliers à une élève

D'ailleurs, dans une salle de classe, alors qu'ils étaient seuls, il a tenté de l'embrasser. Et alors qu'elle rencontrait des difficultés, un jour, il a proposé à son élève de l'emmener chez lui pour lui donner des cours particuliers.

En fait de cours, il s'agira d'abord de jeux de société puis d'un massage et enfin de tentative de caresses intimes.

« C'est quand elle m'a dit 'fais-le si tu en as envie' que j'ai compris qu'elle subissait et j'ai tout arrêté et prétexté un rendez-vous à Dieppe pour la reconduire chez elle », souligne le prévenu.

Les échanges de messages se poursuivront mais lorsque certains d'entre eux prendront un caractère plus malsain, la jeune fille prendra conscience de la perversité de son enseignant et alertera l'administration.

Une autre jeune fille, élève en BTS, signalera également des messages déplacés du même professeur.

« Je me dégoûte, je suis écoeuré »

À la barre du tribunal, le prévenu s'explique avec beaucoup de calme et de lucidité reconnaissant la notion d'emprise qu'il a pu faire subir à ses élèves et confie : « Quand vous faites le récit de tous ces faits, je me dégoûte, je suis écoeuré de ce que j'ai pu faire de ce que j'ai pu écrire ».

[Ville d'Eu](#) : Le projet de reconstruction de l'hôpi-

[tal franchit un cap](#)

L'homme évoque des difficultés dans son enfance où son père le traitait de sale bâtard, des difficultés dans son couple dues à la grossesse de son épouse mais se défend de considérer cela comme des excuses.

Il confesse qu'au cours de cette période, il a envisagé de consulter mais « je voulais toujours renvoyer une image positive de moi. Je ne me voyais pas évoquer de tels faits devant un psychologue ou un psychiatre. J'aurais dû, le suivi auquel j'ai été astreint depuis mon placement sous contrôle judiciaire a été bénéfique ».

Suspendu à titre conservatoire

Lorsque les faits ont été connus, l'homme a été suspendu à titre conservatoire.

Il indique qu'il a voulu donner sa démission mais que les services du rectorat lui ont demandé de ne pas le faire immédiatement. Il l'a tout de même fait en août 2021 alors que l'audience était programmée en septembre. Elle a finalement été renvoyée au 8 novembre.

Me Capitaine, avocate du prévenu soulignera la « dégringolade professionnelle, familiale et sociale » qu'entraîne cette affaire pour son client.

« Il a été obligé de stopper une carrière d'enseignant brillante qui s'ouvrait à lui. Lorsque des articles de presse sont parus au mois de septembre sur le sujet, sa compagne l'a quitté et aujourd'hui, en raison de la condamnation que vous allez prononcer, il va être obligé de renoncer à une reconversion dans le nucléaire qu'il avait entamée loin d'ici ».

Me Capitaine - Avocate du prévenu

Une demande de pardon

Auparavant, M. Thieffry, procureur de la République avait requis deux années de prison assorties d'un sursis probatoire de trois ans portant obligation de soins, interdiction d'exercer un métier en relation avec des mineurs.

Il avait également demandé une privation des droits civiques du prévenu pendant 5 ans et son inscription au FIJAIS, le fichier des auteurs d'infractions et de violences à caractère sexuel.

Des réquisitions suivies dans leur intégralité par le tribunal après ces derniers mots du prévenu : « Je demande pardon aux victimes pour cette attitude répugnante ».